



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **avenue Victor Rousseau 200-208 et avenue du Globe 8A-38A**

Identité du demandeur : **Antwerps Sportpaleis S.A.**

Demande de : **permis d'urbanisme**

Objet de la demande : **Renforcer la durabilité des installations techniques du Forest National par l'implantation de quatre nouvelles pompes à chaleur en toiture - PU29137**

Nature de l'activité principale :

PRAS : zones de sports ou de loisirs de plein air, zones d'équipement d'intérêt collectif ou de service public

~~**PPAS Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS) :**~~

Motifs principaux de l'enquête :

- *dérogation à l'art.8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées) -*
- *application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) -*
- *Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions -*
- *Art. 126§11 Dérogation à un permis de lotir -*

L'enquête publique se déroule :

A partir du 06/10/2026 et jusqu'au 20/10/2026 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service **URBANISME ENVIRONNEMENT** sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 20/10/2026, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 03 novembre 2026

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service **URBANISME ENVIRONNEMENT** 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest,

le 28/09/2026

Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 29137

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestigt aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Antwerps Sportpaleis S.A.

bien sis :

goed gelegen : avenue Victor Rousseau 200-208 et avenue du Globe 8A-38A

A Forest - Te Vorst,

.....

